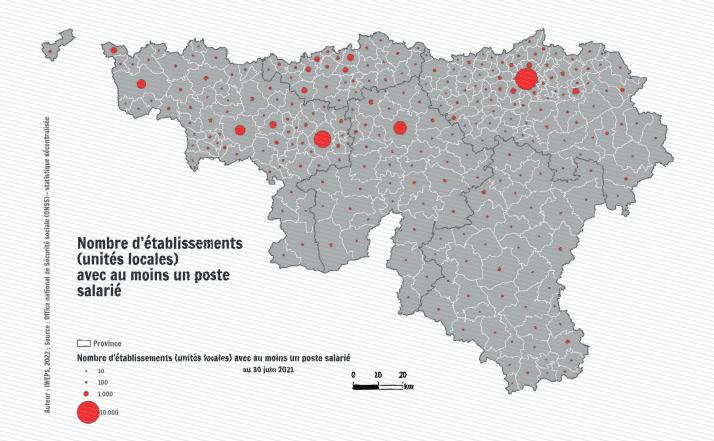
# Etablissements

### par classe de taille et secteur d'activité

89 109

C'est le nombre d'établissements (unités locales) avec au moins un poste salarié qui sont implantés en Wallonie au 30 juin 2021



Près de 25 % des 89 109 établissements implantés en Wallonie au 30 juin 2021 sont localisés dans les 6 villes suivantes : Liège, Charleroi, Namur, Mons, Tournai et La Louvière, soit respectivement 7,2 %, 5,4 %, 4,2 %, 3,0 %, 2,6 % et 1,9 % des unités locales wallonnes. 670 unités, dépendant d'entreprises étrangères sans implantation en Belgique (0,8 % des unités wallonnes), ne sont pas représentées sur la carte ci-dessus car elles ne sont pas attribuables à une commune (voir pertinence et limites).

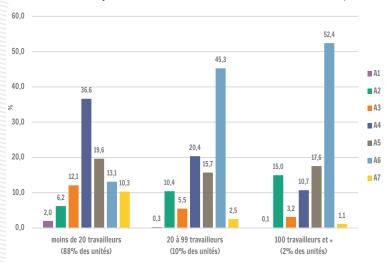
La grande majorité (88,4 %) emploie moins de 20 travailleurs. 1 777 établissements (2,0 %) emploient plus de 100 travailleurs. Cette proportion est légèrement plus élevée (2,2 %) si on ne considère que les 6 villes citées ci-dessus.

# **Webs**

# Etablissements

### par classe de taille et secteur d'activité

Etablissements par secteur d'activité\* selon leur classe de taille, Wallonie, 30 juin 2021



- A1 = Agriculture, sylviculture et pêche
- A2 = Industrie manufacturière, industries extractives et autres
- \3 = Construction
- A4 = Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants
- A5 = Information et communication, finances, assurances, immobilier, activités spécialisées, scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien
- A6 = Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale
- A7 = Autres activités de services (culture, sport, associations, services personnels,...)

Sources : Office national de Sécurité sociale (ONSS) - statistique décentralisée

\* Les secteurs d'activité A7 correspondent à un regroupement des secteurs A10 utilisés dans les comptes nationaux (https://www.nbb.be/doc/dq/f\_method/class\_f.pdf)

36,6 % des établissements de moins de 20 travailleurs sont actifs dans les secteurs du commerce et de l'horeca. Chez les unités de 20 travailleurs et plus, c'est le secteur public qui prédomine : 45,3 % des unités de 20 à 99 travailleurs et 52,4 % des unités de 100 travailleurs et plus. Les secteurs de l'agriculture, de la construction et des autres services sont davantage représentés dans les petites unités locales, alors que l'industrie est bien présente dans les grandes unités.

Le nombre d'établissements a augmenté de 10,7 % (8 577 unités) entre juin 2011 et juin 2021 (y compris la hausse due à la rupture de série en 2014 suite à l'amélioration dans le comptage des établissements) ; il a légèrement diminué entre 2019 et 2020 (-256 unités), mais a raugmenté ensuite et dépasse le nombre de 2019 au 30 juin 2021. Les unités de moins de 5 travailleurs ont connu la plus forte hausse (+12,2 %, +8 423 unités).

#### Définitions et sources

La statistique décentralisée est établie par l'ONSS à partir des déclarations des prestations.

Elle dénombre des postes de travail : parmi les travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre, ceux qui, à ce moment, sont occupés par plus d'un employeur sont comptabilisés plusieurs fois ; ceux qui remplissent plusieurs fonctions auprès d'un même employeur n'occupent qu'un seul poste et seules les caractéristiques de la prestation principale sont retenues. Ces postes sont répartis selon le lieu de travail.

L'unité locale ou l'établissement est un lieu identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Le dénombrement des établissements s'appuie uniquement sur les unités avec travailleurs salariés.

#### Pertinence et limites

En 2014, l'obligation pour tous les employeurs de déclarer l'unité locale du travailleur a permis d'améliorer le comptage de ces unités, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'unités locales dans les statistiques (rupture de série).

Depuis lors, certaines activités d'entreprises étrangères sans implantation en Belgique ne peuvent être attribuées à une commune, mais seulement à un arrondissement, une province ou une région. Ainsi, le total régional est supérieur à la somme des unités locales des communes.

Cette évolution a permis à l'ONSS de passer d'une diffusion semestrielle (30 juin et 31 décembre) des données à une diffusion trimestrielle (dernier jour du trimestre).

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : https://walstat.iweps.be https://www.onss.be/stats/repartition-des-postes-de-travail-par-lieu-de-travail

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2023

